

*Initiatives ministérielles*

journée, l'accord de 5,5 millions de dollars par an ne représente vraiment pas une grosse somme.

Je crois comprendre qu'un accord sur la question du service en mer mettrait fin à la grève. Je ne peux comprendre pourquoi nous devrions ici à la Chambre obliger un groupe d'employés très précieux à reprendre le travail.

• (1240)

À certains égards, les circonstances entourant la grève des employés des services hospitaliers ne sont guère différentes, puisque le gouvernement a échoué misérablement. Nous ne devons pas oublier le fait que, lorsque nous parlons de procédures judiciaires, nous songeons également à ces employés. Ceux-ci comptent parmi les innombrables fonctionnaires que le gouvernement n'avait pas désignés. Comme par hasard, ces employés y ont trouvé là le moyen d'exercer leurs droits démocratiques.

Jamais par le passé, ils n'ont pu y recourir, et jamais plus à l'avenir, ils ne pourront le faire. Il s'agit pour eux d'une occasion unique, à moins que le gouvernement ne change d'attitude et, faisant preuve d'intelligence, traite ces employés avec la justice, la dignité et l'honneur qu'ils méritent. Pas plus que le syndicat, je ne prétends qu'il n'y en a pas qui soient essentiels. Mais déclarer qu'absolument tous ces employés sont essentiels, c'est se moquer des gens.

Le gouvernement, qui par ailleurs désirait que les employés des services hospitaliers soient désignés comme essentiels, a échoué lamentablement, comme je l'ai déjà dit. Les employés des services hospitaliers comprennent les préposés au nettoyage des hôpitaux du gouvernement et à la manutention de la nourriture dans les foyers et les hôpitaux d'anciens combattants, les aides infirmiers certifiés et les aides infirmiers enregistrés. En somme, ils comptent parmi les gens les moins bien rémunérés de notre société et, chose surprenante, comprennent surtout des femmes. Ce qui l'est peut-être moins, c'est qu'un grand nombre sont des mères seules ayant charge de famille ou des femmes âgées qui comptent sur leur emploi pour leur subsistance. Ces employés touchent environ 20 000 \$ par année. Dans la plupart des régions de notre pays, la famille de quatre personnes ayant un revenu de 20 000 \$ par année vit dans la pauvreté, à moins qu'elle ne vive dans une localité de moins de 30 000 habitants.

Voilà le genre de personnes dont il est question et voilà la condition dans laquelle elles se trouvent à la suite de l'intransigeance du gouvernement qui refuse de les traiter avec équité et de négocier avec elles de bonne foi. Ce ne sont pas des travailleuses qui gagnent un second revenu pour la famille, mais bien des personnes qui sont soutiens de famille et dépendent entièrement de ce genre de travail pour gagner leur vie.

Et voici que le gouvernement veut désigner ces personnes comme travailleurs essentiels, de sorte qu'elles ne pourront pas faire la grève. Et elles seront maintenant forcées de retourner au travail, parce que leurs services sont grandement nécessaires dans les hôpitaux et les foyers des anciens combattants où elles travaillent. En 1984 et en 1988, lors de deux campagnes électorales, le gouvernement a promis de s'occuper du sort des femmes par le truchement de l'action positive, du principe de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. C'était bien là, en partie, la politique du gouvernement. Le gouvernement allait même faire de son mieux pour s'assurer que toute entreprise du secteur privé faisant affaires avec lui serait encouragée et, avec un peu de chance, obligée sous peu à se conformer aux principes de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur et à toutes les notions qui accompagnent les questions délicates des droits de la personne.

Il n'en est rien. Nous nous retrouvons ici, à la Chambre, en train de forcer ces gens à retourner au travail. Je trouve assez bizarre que le gouvernement puisse songer à prendre ce genre de mesure que l'on ne peut qualifier que de draconienne et qui n'a rien à voir avec les droits de la personne ou l'égalité de rémunération. C'est l'un des graves problèmes auxquels nous sommes confrontés, puisque, tout comme le gouvernement a usé de son influence pour que les services qu'offrent ces gens soient considérés comme des services essentiels, il a pris, par le passé, des mesures très similaires, faisant tout en son pouvoir pour empêcher les intéressés de toucher une juste rémunération, et ce malgré l'ordre que lui avait donné la Commission canadienne des droits de la personne en 1981.

Je vais vous lire un extrait de la décision qu'a rendue à l'époque la Commission canadienne des droits de la personne:

Les parties ont convenu que les membres du groupe des services hospitaliers, où il y a prédominance de femmes, ont reçu des salaires inférieurs aux travailleurs des services généraux, groupe à prédominance masculine, pour un travail de valeur égale.

Cela signifie que, en 1981, la Commission canadienne des droits de la personne avait dit au gouvernement: